Affaire Coquerel : refuser de hurler avec les loups de la bourgeoisie ne veut pas dire refuser d'entendre la parole des femmes



1. Alors qu'Éric Coquerel venait d'être élu à la tête de la commission des finances, plusieurs militantes féministes ont évoqué l'existence de témoignages concernant des comportements problématiques à l'encontre de femmes. Rapidement, un premier témoignage a été porté publiquement par Sophie Tissier : elle fait part de comportements inappropriés de la part du député tout au long d'une soirée, d'une drague « très lourde » qui n'aurait pas cessé malgré l'expression claire de sa désapprobation, de contacts trop insistants au cours d'une danse, de sms insistants après la soirée. Elle porte ensuite plainte pour « *harcèlement sexuel et gestes pouvant s'apparenter à une agression sexuelle* », en précisant qu'« *il y a des témoins* » et en expliquant qu'il appartiendrait à la justice de requalifier les faits si cela lui semble nécessaire au vu des comportements dont elle témoigne.

2. Les propos de la journaliste et militante féministe et anti-raciste Rokhaya Diallo, puis le témoignage de Sophie Tissier, ont bien sûr été aussitôt instrumentalisés par les représentant-e-s de la bourgeoisie, qui voient en Éric Coquerel un adversaire dangereux depuis son élection à la commission des finances. C'est sans doute ce qui explique la première réaction des dirigeant-e-s de la France Insoumise, qui, face à cette instrumentalisation ont immédiatement fait front pour défendre leur député. Néanmoins, cette réaction n'était pas bonne : il fallait immédiatement prendre acte des prises de parole de ces militantes féministes et du témoignage de Sophie Tissier, les prendre au sérieux et en donner des gages, au lieu de commencer par expliquer que leur camarade était victime de calomnies et de relayer tous les témoignages possibles de la probité d'Éric Coquerel – comme si quelqu'un d'apprécié par ailleurs ne pouvait avoir des comportements qui ne sont pas acceptables à l'encontre de certaines femmes. Il ne s'agissait pas de couper la tête d'Éric Coquerel suite aux premiers propos de Rokhaya Diallo, qui ne donnaient pas beaucoup d'éléments, mais il fallait expliquer d'emblée que cette parole était digne d'être entendue, que la commission contre les violences sexistes au sein de LFI allait essayer de trouver la trace des témoignages évoqués par la journaliste, etc. Le premier réflexe de Mélenchon n'aurait pas dû être de se dire seulement « *écœuré par les attaques contre Éric Coquerel* », sans même avoir un mot pour prendre en considération ce qui avait été évoqué par des femmes à son encontre. Il n'était pas juste que sa seule réaction fût alors de relayer le témoignage à décharge de Leïla Chaibi affirmant purement et simplement qu'il s'agissait de

calomnies et expliquant à quel point Éric Coquerel était un militant irréprochable à qui on faisait payer sa trop grande humanité.

3. Il n'y a aucune raison de discréditer d'emblée le témoignage de Sophie Tissier, d'autant plus si, comme l'affirment des militantes féministes, d'autres témoignages existent à ce sujet. On ne peut pas condamner Coquerel sans témoignages, mais il faut chercher à les recueillir (car on sait que ce genre de situations ils sont rarement spontanés de la part des femmes victimes), et les prendre au sérieux quand ils sont effectivement produits. Il n'y a aucune raison de penser que Sophie Tissier mente au sujet des faits qu'elle relate. Que son témoignage paraisse au moment où Éric Coquerel fait l'actualité n'est pas la preuve qu'elle agit au nom d'un complot contre le député insoumis. C'est une erreur de confondre complot politique et instrumentalisation d'un témoignage par la bourgeoisie. Il est normal qu'il y ait un travail de la commission contre les violences sexuelles et sexistes, mais cela ne signifie en aucun cas que le témoignage de Sophie Tissier ne doive pas être entendu. Cette commission a finalement été saisie, ce qui est une très bonne chose. Et la justice a été saisie : l'enquête est légitime et doit être menée correctement.

4. Il est décisif de faire nettement la part entre d'un côté le recueil et le traitement du témoignage de Sophie Tissier (et de prochains témoignages s'ils doivent avoir lieu), et de l'autre côté la critique des tentatives d'instrumentalisation auxquelles se livre la bourgeoisie. Le principal parti d'opposition ne doit pas se laisser intimider, mais cela ne peut en aucun cas se faire au détriment des principes féministes.

5. Il faut ainsi prendre acte que le témoignage de Sophie Tissier relate des comportements qui ne peuvent pas être mis sur le même plan que ceux qui sont reprochés à Abad ou à Darmanin. La distinction est cruciale entre le comportement décrit par Sophie Tissier au cours de cette soirée et les plaintes déposées à l'encontre d'Abad, où l'on parle de droguer des victimes pour les violer, ou à l'encontre de Darmanin. Il ne faut accepter aucune tentative de mettre tous ces cas sur le même plan, ainsi que la droite a essayé de le faire de la façon la plus opportuniste et la plus abjecte. Cela ne signifie pas qu'il faille estimer que les faits reprochés à Coquerel ne comptent pour rien et soient insignifiants. Ne cédons à aucune intimidation, sans laisser entendre que Coquerel n'a par principe rien à se reprocher. En distinguant bien ces deux aspects, on se donne les moyens de faire ce qui est juste dans ce genre de situations, sans toutefois crier avec les loups – et même en les combattant.

6. Ce que contient le témoignage de Sophie Tissier, à moins que la commission contre les violences sexuelles et sexistes et/ou la procédure judiciaire ne trouvent quelque raison légitime de le remettre en cause (et nous n'avons aucun motif de penser *a priori* que ce sera le cas), pourrait justifier d'éventuelles sanctions, à la mesure des faits reprochés. Il ne s'agit ni de réclamer la mise à mort politique de Coquerel, ni son impunité. Ce sera le travail de la commission et/ou de la justice de décider des sanctions proportionnées, si elles doivent avoir lieu.

Tendance CLAIRE, le 7 juillet 2022